



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA LETTRE DE LA RELANCE

N°2 - Mai 2021



## L'ÉDITO DE LA PRÉFÈTE



Les conséquences économiques de la crise sanitaire touchent de plein fouet notre département déjà pénalisé par le chômage et particulièrement les jeunes en recherche de formation ou de qualification pour intégrer le monde du travail. Pour autant, notre territoire démontre une capacité de rebond notable et rapide, avec une hausse de 9,9 % du nombre d'emplois salariés marquée dans l'industrie dès la fin de l'année 2020. Au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Service public de l'insertion et de l'emploi - SPIE - cherche à permettre à celles et ceux qui le veulent de trouver une place par le travail et l'activité dans la société. Aujourd'hui, nous sommes heureux et non moins fiers d'annoncer que l'AMI qui vise à sélectionner une première vague de trente territoires qui mettront en œuvre le SPIE en 2021 a retenu le projet porté par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour un montant maximal d'aides de 354 000€.

Violaine DÉMARET, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

## ZOOM SUR UN DISPOSITIF CLÉ

Le plan #1jeune1solution, une prime pour favoriser l'apprentissage

Des aides exceptionnelles à l'embauche et à l'alternance, des parcours d'accompagnements supplémentaires vers l'emploi ou encore des formations aux métiers d'avenir : [www.1jeune1solution.gouv.fr/](http://www.1jeune1solution.gouv.fr/).

### **Une aide exceptionnelle pour le recrutement d'apprenti, une opportunité à saisir jusqu'à la fin de l'année :**

Le développement de l'apprentissage est une des priorités nationales pour favoriser l'emploi des jeunes.

L'État met en place une prime exceptionnelle de 5 000€ à l'attention des entreprises pour l'embauche d'un apprenti de moins de 18 ans **et de 8 000€ pour les plus de 18 ans**, ce qui se traduit par une prise en charge quasi-totale du salaire d'un apprenti la première année. Cette aide exceptionnelle se prolonge jusqu'à la fin de l'année 2021. Le nombre d'apprenti est illimité pour les entreprises ne dépassant 250 salariés.

## TÉMOIGNAGE

Léa Buys, contrat en alternance DUT Logistique et Transport dans la société des Transports Brémond :

La possibilité de réaliser cette dernière année en alternance s'est présentée comme une évidence. Lors de ma première année universitaire, j'ai regretté de ne pas trouver de stage d'immersion à cause du contexte sanitaire.

Depuis septembre, je suis épaulée et formée, ce qui me permet de m'épanouir en découvrant les aspects pratiques du métier tout en enrichissant mes connaissances théoriques. Aujourd'hui, la société m'accompagne vers un avenir plus certain dans le monde du travail.

## BELLE HISTOIRE

La société des Transports Brémond, basée dans le bassin de la Cassine à PEYRUIS, est spécialisée dans le transport de marchandises sur le territoire national et international. La société emploie 52 salariés, et 10 postes en CDI sont aujourd'hui à pourvoir. Leur collaboration avec les industriels locaux leur a permis d'accélérer leur développement. La grande majorité des industriels des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes, représentant à eux seuls plus de 300 clients, utilise aujourd'hui ce réseau.

Le Directeur général, M. Long, a recours aux contrats par alternance depuis de nombreuses années. Son actuel responsable d'exploitation a intégré l'entreprise avec un CDI en 2014, suite à son contrat en alternance.

Lorsque Léa Buys l'a contacté l'année dernière pour un contrat en alternance, le gérant des transports Brémond n'a pas hésité une seconde. « Grâce aux aides de l'État, 70 % du salaire de Léa est pris en charge. Les jeunes que nous formons obtiennent une qualification professionnelle conforme aux attentes immédiates du poste. Léa souhaite continuer son parcours avec un master l'année prochaine et nous souhaitons l'accompagner, pour qu'elle puisse à l'issue intégrer l'entreprise. »

Fort du succès de l'apprentissage dans son entreprise, M. Long n'a pas hésité lorsque Cap Emploi lui a proposé cette fois-ci d'axer son recrutement sur l'inclusion. Les Transports Brémond ont ainsi accueilli un jeune autiste qui aujourd'hui s'épanouit pleinement dans ses fonctions et ses nouvelles missions.



## LISTE DES APPELS À PROJET PHARES DU MOIS (AAP)

### AMI : Innover pour l'accès à l'emploi

Les thématiques visées par cet appel à manifestation d'intérêt sont :

- accompagner l'insertion des jeunes par le mentorat ;
- accompagner la mobilité résidentielle et/ou pendulaire ;
- améliorer l'accès et le maintien en emploi des personnes souffrant de troubles de santé, en particuliers de troubles psychiques.

Les dossiers peuvent être déposés du **3 mars au 3 juin 2021**. [aap-ci@dgtresor.gouv.fr](mailto:aap-ci@dgtresor.gouv.fr)

### FDI 2021 : Soutenir les projets créateurs à court terme d'emplois inclusifs dans les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)

Le FDI contribue ainsi à la pleine reconnaissance des SIAE tant en tant qu'acteur de la lutte contre le chômage de longue durée, préparant l'employabilité et les compétences des personnes en difficulté d'accès sur le marché du travail, qu'acteur économique des territoires et filières, partenaire des entreprises, proposant des produits et prestations compétitifs et attractifs.

Les dossiers sont à déposer **au plus tard le 15 juin 2021 sur : [FDI-AP2021](#)**

### AAP soutien à l'entrepreneuriat en territoires fragiles

Cette mesure finance les réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs qui réaliseront des actions au bénéfice de jeunes TPE. L'objectif est de soutenir la création et la reprise rapide de l'activité économique dans les territoires fragiles (zones rurales, Cœur de Ville).

Sur : [Soutien Entrepreneuriat Territoires Fragiles](#)

## MESURES DE SOUTIEN DANS LE 04

- **Le fonds de solidarité (17/05/2021)** : 6 764 entreprises, pour un montant cumulé de 93 117€ et un montant d'aide moyen de 13 667€. Le département se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale.
- **PGE** : 2 200 entreprises (dont 2 100 TPE) ont fait de nouvelles demandes de prêt garanti par l'état, pour un montant 133 millions d'euros.
- **Reports de charges sociales** : au 17 mai 2021, 9 400 établissements dont concernés, davantage dans les secteurs du commerce et de l'hôtellerie restauration, pour un volume total de 31,8M€. Depuis le début de la crise sanitaire, 962 travailleurs indépendants ont bénéficié d'une aide financière exceptionnelle pour un montant global de 847 875€
- **Activité partielle** : entre mars et avril (date arrêtée au 24 avril 2021), 16 000 demandes d'indemnisations ont été traitées, soit pour un volume total de 4,36M d'heures indemnisées et 40,2M€ versées aux entreprises.
- **Contrat d'apprentissage** : dans le département des Alpes-de-Haute-Provence 935 contrats d'apprentissage ont été signés en 2019. On en compte 1024 en 2020 soit une progression de 10%. Depuis le lancement en juillet 2020 de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage, 875 demandes ont été reçues pour notre département. Elles concernent 617 employeurs dont 31 comptent plus de 250 salariés.



**Baisse des impôts de production : 1993 entreprises bénéficiaires pour un total de 28,7 M€**

### Contacts

Sous préfet à la relance: M. Paul-François SCHIRA

Par mail:

[pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Sites internet:

[planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr)

[france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr](http://france-relance-paca.aides-territoires.beta.gouv.fr)